

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 1/7

Nom commercial:

DPC-7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **DPC 7**

Utilisation : Solvant des pâtes canalaires à base d'Eugénol.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique : -

Substances dangereuses représentatives :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Acétate d'Ethyle	141-78-6	205-500-4	94 %	F - Xi / R11-R36-R66-R67
Isoamyle acétate	84145-37-9	282-263-3	5 %	R10-R66
Composition parfumante Origan E_0008754			1 %	C - N / R34-R65-R20/21/22-R51/53

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 2/7

Nom commercial:

DPC 7

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	Evacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.
En cas d'ingestion :	Si les troubles persistent, consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	CO2 ou mousse résistant à l'alcool.
Feu inhabituel/dangers d'explosion :	-
Protection des intervenants :	-

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	-
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage :	Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte. Utiliser un neutralisant.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Eviter tout contact avec les yeux, la peau.
Stockage :	Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 5-25°C.
Matériaux utilisés pour l'emballage :	Verre.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 3/7

Nom commercial:

DPC 7

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m ³	VLE – ppm	VLE – mg/m ³	Note	TMP N°	FT N°
141-78-6	400	1400	-	-	-	84	18

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : Masque (Filtre type A)
- Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 6).
- Protection des mains : Gants en Butyle.
- Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Mesures normales d'hygiène.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Odeur fruitée.
- pH : < 1
- A l'état de livraison : -
- A la dilution d'emploi : -
- Solubilité :
- Dans l'eau : 79 g/l
- Dans les solvants : Soluble dans les alcools.
- Coefficient de partage : -
- Pression de vapeur : 20 hPa.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 4/7

Nom commercial:

DPC 7

Densité relative : -0.9 g/cm³

Inflammation et explosion :

Point d'éclair en coupe fermée : -5°C

Température d'auto-inflammation : 460°C

Inflammabilité (solide, gaz) : -1°C

Dangers d'explosion : Non.

Propriétés comburantes : -

Autres données :

Viscosité : -

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Stable dans des conditions normales.

Matières à éviter : Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant).

Produits de décomposition dangereux : Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : LC50 Inhalation : LC50/4h : 1600 mg/l (rat)
LD50 Orale : 4935 mg/kg (lapin)

Après contact avec la peau : Pas d'effet.

Après contact avec les yeux : Effet d'irritation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 5/7

Nom commercial:

DPC 7

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants : Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands).
Mobilité : Aucune donnée disponible.
Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Contacter les autorités compétentes.
Méthodes d'élimination : Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	3	3	3
Etiquette(s) :	3		
Numéro ONU :	1993	1993	1993
Groupe d'emballage :	II	II	II
Code danger :	33		
Code Quantité Limitée :	LQ4		
Polluant marin		Non	
Fiche sécurité :		F-E, S-E	
Avion passager et cargo : Instruction d'emballage :			305 / Qté nette maxi colis : 5 L
Avion cargo seulement : Instruction d'emballage :			307 / Qté nette maxi colis : 60 L
Libellé de transport :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétate d'éthyle et acetates d'amyle)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethyl acetate and amyl acetates)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethyl acetate and amyl acetates)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 6/7

Nom commercial:

DPC 7

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.
Classée.

Symboles :



Xi - Irritant



F - Facilement inflammable

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

Phrases R :

R11 : Facilement inflammable.

R36 : Irritant pour les yeux.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S :

S2 : Tenir hors de portée des enfants.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle. Ne pas fumer.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un spécialiste.

S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S39 : Porter une protection des yeux et de la face.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 23/03/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S000609

Page : 7/7

Nom commercial:

DPC 7

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 23/03/2007
Date de révision : 24/08/2007

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :

R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R36 : Irritant pour les yeux.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.